

LUTTE CONTRE LA PÉNIBILITÉ (OPPBTP)



L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) propose depuis quelques jours une subvention afin de réduire les risques liés à la pénibilité.

L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) s'engage afin d'aider les PME à acquérir du matériel visant à réduire les facteurs de risques liés à la pénibilité.

Toutes les entreprises de moins de 150 salariés travaillant dans le domaine du BTP sont concernées. Grâce à une aide s'échelonnant de 1000 à 5000 euros, elles pourront acquérir divers matériels, des équipements d'hygiène, du matériel électrique de manutention, etc.

L'objectif : améliorer les conditions de travail des salariés des petites entreprises oeuvrant dans le domaine des Bâtiments & Travaux Publics.

Les entreprises de moins de 20 salariés, engagées dans une démarche Adapt-métiers, bénéficient en plus d'une majoration de 20%, soit une subvention maximale de 6000 euros.